

PREFECTURE D'EURE ET LOIR

MISE EN APPLICATION
DE L'ARTICLE R 111 - 3

(du code de l'urbanisme)

POUR LE RISQUE INONDATION

COMMUNE DE : **LUISANT**

CONDITIONS SPECIALES

LES CONDITIONS SPECIALES :

COTES DE REFERENCE = COTES DE PLANCHER

Les cotes de référence sont exprimées en mètres dans le système NGF - IGN 69

DU PROFIL	AU PROFIL	COTE DE REFERENCE
1	2	128,30
2	3	128,20

Pour obtenir les cotes de la crue centennale au droit de chaque profil, il faut enlever 0,20 m aux cotes de référence.